

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 4 AVRIL 2016 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

Est absent : M. Michel Fréchette, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Robert Normand et de Mme Germaine Normand Dubé et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-04-118

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 7 mars 2016;
- 3. Pétitions**

Aucune
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Retour de Conservation des Vallons de la Serpentine concernant la subvention;
 - 4.2 Demande d’aide financière des Cuisines collectives « Bouchée double » Memphrémagog ;
 - 4.3 Projet de règlement 11-16 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC portant le numéro 8-98 (contrôle des espèces exotique nuisibles dans les rives et milieux humides, travaux autorisés dans les milieux humides, remise à l’état naturel des rives et cours d’eau cartographiés, zone inondable rivière Massawippi);
 - 4.4 Remerciement et invitation de la Banque alimentaire Memphrémagog;
 - 4.5 Demande de partage des droits sur les carrières et sablières de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;
 - 4.6 Projet de règlement numéro 13-16 de la MRC de Memphrémagog modifiant le schéma d’aménagement révisé (affectations);
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Demande de partage des droits exigibles relatifs à l’exploitation de carrières et sablières;

- 5.2 Demande de partage des droits exigibles relatifs à l'exploitation de carrières et sablières;
- 5.3 Demande de partage des droits exigibles relatifs à l'exploitation de carrières et sablières;
- 5.4 Autorisation d'utilisation d'un terrain municipal;
- 5.5 Contre-proposition sur l'utilisation du terrain municipal;
- 5.6 Demande d'avis légal sur la notion de conflit d'intérêt;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2016;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2016;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2016;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
- 7.2 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2016;
- 7.3 Fermeture de rue – Fête des voisins;
- 7.4 Autorisation de passage au Défi / Challenge Québec 800;
- 7.5 Mandat additionnel pour la réfection du bureau d'accueil touristique (BAT);

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Formation sur le gaz inflammable pour le service incendie;
- 8.3 Achat de trois (3) habits de combat pour le service incendie;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 17 mars 2016;
- 9.2 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2016 et octroi du contrat, s'il y a lieu;
- 9.3 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant l'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour la rue Missisquoi et les chemins de la Traverse et des Diligences;
- 9.4 Mandat à *Les entreprises Breton* pour le balayage des rues;
- 9.5 Formation – Abattage manuel et sécuritaire d'arbres / certification CSST;
- 9.6 Mandat pour le contrôle des castors sur le territoire de la municipalité;
- 9.7 Mandat pour la réfection de la toiture du 30 rue des étangs;
- 9.8 Achat de balises amovibles pour le chemin du lac d'Argent;
- 9.9 Autorisation d'appel d'offres pour la réfection d'une partie du chemin Khartoum;
- 9.10 Autorisation d'appel d'offres pour un tracteur à gazon pouvant aussi servir au déneigement;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de janvier 2016;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de janvier 2016;
- 10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 mars 2016;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2016;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 9 février 2016;

12. Demandes de dérogation mineure

- 12.1 Demande pour permettre que la superficie des bâtiments accessoires totalise 10,5 % de la superficie du lot au lieu de 10 %;

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour agrandir une résidence de 2,6 m x 7,47 m au 84 chemin du Cèdre, lot 2 238 194;
- 13.2 Demande pour agrandir une résidence de 4,88 m x 6,4 m au 164 rue du Pré, lot 4 379 752;
- 13.3 Demande pour construire une résidence de 15,2 m x 9,1 m et un garage de 3,6 m x 6,1 m au coin des chemins de la Mésange et Touterelle, lot 2 238 170;
- 13.4 Demande pour agrandir une résidence de 9,05 m x 3,2 m au 90 chemin du Cèdre, lot 2 235 831;
- 13.5 Demande pour remplacer une fenêtre par une porte-patio au 152 chemin du Lac-d'Argent, lot 2 239 857;
- 13.6 Demande pour construire une résidence de 12,78 m x 8,48 m sur la rue de Villebois, lot 5 476 635;
- 13.7 Demande pour construire une remise de 4,3 m x 3,6 m au 7 chemin du Versant, lot 4 380 445 (remise construite en 2014);

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mars 2016;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-03 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2013-07 (occupation du domaine public) ;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-05 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07 (construction de chemins);

16. Règlements

- 16.1 Adoption du second projet de règlement 2016-02 amendant le règlement de zonage 2012-08 (écogites);
- 16.2 Adoption du second projet de règlement 2016-04 amendant le règlement de construction 2013-06 (construction de chemins);

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 7 mars 2016;

RÉSOLUTION 2016-04-119

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

aucune

4. CORRESPONDANCES

4.1 Retour de Conservation des Vallons de la Serpentine concernant la subvention;

Le conseil prend acte.

4.2 Demande d'aide financière des Cuisines collectives « Bouchée double » Memphrémagog ;

RÉSOLUTION 2016-04-120

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise le versement de 200 \$ pour soutenir les Cuisines collectives « Bouchée double » Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Projet de règlement 11-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC portant le numéro 8-98 (contrôle des espèces exotiques nuisibles dans les rives et milieux humides, travaux autorisés dans les milieux humides, remise à l'état naturel des rives et cours d'eau cartographiés, zone inondable rivière Massawippi);

Le conseil prend acte.

4.4 Remerciement et invitation de la Banque alimentaire Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.5 Demande de partage des droits sur les carrières et sablières de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Le conseil prend acte.

4.6 Projet de règlement numéro 13-16 de la MRC de Memphrémagog modifiant le schéma d'aménagement révisé (affectations);

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Demande de partage des droits exigibles relatifs à l'exploitation de carrières et sablières;

RÉSOLUTION 2016-04-121

ATTENDU QUE les municipalités de Stukely-Sud et Ste-Anne-de-la-Rochelle ont manifesté leur intention de revoir les ententes de partage des droits exigibles relatifs à l'exploitation de carrières et de sablières;

ATTENDU QUE pour une meilleure compréhension de la situation, la municipalité d'Eastman, conformément à sa résolution 2016-01-08, désire faire un portrait global de la situation avec les municipalités sollicitées initialement par la municipalité de Stukely-Sud;

ATTENDU QUE par son règlement 2008-12, la municipalité d'Eastman a constitué un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, ce règlement prenant effet le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE par cette résolution, la municipalité d'Eastman demande à la municipalité de Stukely-Sud de convenir d'un commun accord d'une méthode de partage de ces redevances;

ATTENDU QUE l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Commission municipale du Québec d'intervenir pour déterminer les critères d'attribution des sommes versées au fond en cas de différend;

ATTENDU QUE toute décision de la Commission municipale du Québec s'applique aux sommes perçues à compter de la date à laquelle elle a été saisie d'une intervention;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la direction générale informe la municipalité de Stukely-Sud de la volonté du conseil d'entamer les discussions pour tenter de convenir ensemble d'une entente de partage;

QUE la direction générale convienne d'une rencontre conjointe avec la municipalité de Stukely-Sud, la municipalité de Ste-Anne-de-la-Rochelle et Bonsecours dès que possible;

QUE la municipalité d'Eastman informe la municipalité de Stukely-Sud qu'elle demandera à la commission municipale du Québec de l'accompagner dans un processus de médiation si aucune entente n'intervient entre les parties d'ici le 31 décembre 2016 conformément à l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Demande de partage des droits exigibles relatifs à l'exploitation de carrières et sablières;

RÉSOLUTION 2016-04-122

ATTENDU QUE les municipalités de Stukely-Sud et Ste-Anne-de-la-Rochelle ont manifesté leur intention de revoir les ententes de partage des droits exigibles relatifs à l'exploitation de carrières et de sablières;

ATTENDU QUE pour une meilleure compréhension de la situation, la municipalité d'Eastman, conformément à sa résolution 2016-01-08, désire faire un portrait global de la situation avec les municipalités sollicitées initialement par la municipalité de Stukely-Sud;

ATTENDU QUE par son règlement 2008-12, la municipalité d'Eastman a constitué un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, ce règlement prenant effet le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE par cette résolution, la municipalité d'Eastman demande à la municipalité de Ste-Anne-de-la-Rochelle de convenir d'un commun accord d'une méthode de partage de ces redevances;

ATTENDU QUE l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Commission municipale du Québec d'intervenir pour déterminer les critères d'attribution des sommes versées au fond en cas de différend;

ATTENDU QUE toute décision de la Commission municipale du Québec s'applique aux sommes perçues à compter de la date à laquelle elle a été saisie d'une intervention;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la direction générale informe la municipalité de Ste-Anne-de-la-Rochelle de la volonté du conseil d'entamer les discussions pour tenter de convenir ensemble d'une entente de partage;

QUE la direction générale convienne d'une rencontre conjointe avec la municipalité de Stukely-Sud, la municipalité de Ste-Anne-de-la-Rochelle et Bonsecours dès que possible;

QUE la municipalité d'Eastman informe la municipalité de Ste-Anne-de-la-Rochelle qu'elle demandera à la commission municipale du Québec de l'accompagner dans un processus de médiation si aucune entente n'intervient entre les parties d'ici le 31 décembre 2016 conformément à l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Demande de partage des droits exigibles relatifs à l'exploitation de carrières et sablières;

RÉSOLUTION 2016-04-123

ATTENDU QUE les municipalités de Stukely-Sud et Ste-Anne-de-la-Rochelle ont manifesté leur intention de revoir les ententes de partage des droits exigibles relatifs à l'exploitation de carrières et de sablières;

ATTENDU QUE pour une meilleure compréhension de la situation, la municipalité d'Eastman, conformément à sa résolution 2016-01-08, désire faire un portrait global de la situation avec les municipalités sollicitées initialement par la municipalité de Stukely-Sud;

ATTENDU QUE par son règlement 2008-12, la municipalité d'Eastman a constitué un fond réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, ce règlement prenant effet le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE par cette résolution, la municipalité d'Eastman demande à la municipalité de Bonsecours de convenir d'un commun accord d'une méthode de partage de ces redevances;

ATTENDU QUE l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Commission municipale du Québec d'intervenir pour déterminer les critères d'attribution des sommes versées au fond en cas de différend;

ATTENDU QUE toute décision de la Commission municipale du Québec s'applique aux sommes perçues à compter de la date à laquelle elle a été saisie d'une intervention;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la direction générale informe la municipalité de Bonsecours de la volonté du conseil d'entamer les discussions pour tenter de convenir ensemble d'une entente de partage;

QUE la direction générale convienne d'une rencontre conjointe avec la municipalité de Stukely-Sud, la municipalité de Ste-Anne-de-la-Rochelle et Bonsecours dès que possible;

QUE la municipalité d'Eastman informe la municipalité de Bonsecours qu'elle demandera à la Commission municipale du Québec de l'accompagner dans un processus de médiation si aucune entente n'intervient entre les parties d'ici le 31 décembre 2016 conformément à l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Autorisation d'utilisation d'un terrain municipal;

RÉSOLUTION 2016-04-124

ATTENDU la demande d'utilisation du terrain municipal (lot 2 239 058) par l'équipe de tournage de l'émission « Les Pêcheurs »;

**Il est proposé par
appuyé par**

QUE le conseil autorise l'utilisation du terrain municipal (lot 2 239 058) pour accueillir les bâtiments temporaires pour l'équipe du tournage pour la saison estivale, selon l'entente à intervenir, conditionnellement à ce que celle-ci inclut notamment des clauses de responsabilité civile, de droit de retrait, de respect du voisinage et de remise en état des lieux;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.5 Contre-proposition sur l'utilisation du terrain municipal;

RÉSOLUTION 2016-04-125

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil demande l'approbation, à l'Association de protection du Lac Stukely, avant de permettre l'utilisation du terrain municipal (lot 2 239 058) pour l'équipe de tournage de l'émission « Les Pêcheurs ».

REJETÉ À LA MAJORITÉ

5.6 Demande d'avis légal sur la notion de conflit d'intérêt;

RÉSOLUTION 2016-04-126

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander un avis légal sur la notion de conflit d'intérêt afin d'en avoir une compréhension commune tant pour les élus que les non-élus siégeant aux comités municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2016;

RÉSOLUTION 2016-04-127

Il est **proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 mars 2016 au montant de 86 948,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2016;

RÉSOLUTION 2016-04-128

Il est **proposé par le conseiller, Patrick McDonald**
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 mars 2016 et ce, pour un montant de 54 321,58 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2016;

RÉSOLUTION 2016-04-129

Il est **proposé par le conseiller, Maurice Séguin**
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 mars 2016, et ce, pour un montant de 58 101,37 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle au *Conseil Sport Loisir de l'Estrie*;

RÉSOLUTION 2016-04-130

Il est **proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la Municipalité d'Eastman renouvelle son adhésion au *Conseil Sport Loisir de l'Estrie* au montant de 100 \$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2016;

RÉSOLUTION 2016-04-131

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil décrète que la journée de festivités de la Fête nationale est le mercredi 24 juin 2016;

QUE le conseil autorise Mme Marie-Lou Laramée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoise pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Fermeture de rue – Fête des voisins;

RÉSOLUTION 2016-04-132

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise la fermeture du chemin des Pruches, à partir du chemin des Pics, à l'occasion de la Fête des Voisins qui se tiendra le samedi le 11 juin, à partir de 14h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Autorisation de passage au Défi / Challenge Québec 800;

RÉSOLUTION 2016-04-133

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise le passage des cyclistes dans le cadre du Défi / Challenge Québec 800 sur les chemins des Diligences et Orford-sur-le-lac et la rue Principale (route 112), le jeudi 19 mai en soirée (vers 22h00).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Mandat additionnel pour la réfection du bureau d'accueil touristique (BAT);

RÉSOLUTION 2016-04-134

ATTENDU QUE le mandat initial donné à la firme *ADSP Architecture + Design* s'arrêtait à la préparation de l'appel d'offres pour construction;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier un mandat additionnel pour le suivi d'appel d'offre notamment pour la surveillance ponctuelle de chantier et la gestion du chantier avec l'entrepreneur (décomptes progressifs, déficiences, quittance etc);

ATTENDU l'offre de service présenté par *ADSP Architecture + Design*;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil mandate la firme *ADSP Architecture + Design* pour un montant de maximal de 4 700 \$ plus les taxes applicables;`

QUE ce montant soit ajusté proportionnellement au mandat de construction octroyé selon les options retenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Formation sur le gaz inflammable pour le service incendie;

RÉSOLUTION 2016-04-135

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise Messieurs Réjean Bouthiller, Noel Simard et Daniel Lefebvre à participer aux formations suivantes offertes par *Gaz Métro* :

- 16 avril Intervention – liquide inflammable
Coût : 153,49 \$ par personne, plus taxes applicables
- 14 mai Intervention – gaz inflammable
Coût : 153,49 \$ par personne, plus taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Achat de trois (3) habits de combat pour le service incendie;

RÉSOLUTION 2016-04-136

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise l'achat de trois (3) habits de combat au coût de 1 699 \$ / chacun (5 097 \$) plus les taxes applicables, auprès de *CSE Incendie et Sécurité inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 17 mars 2016;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et président de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 mars 2016.

9.2 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2016 et octroi du contrat, s'il y a lieu;

RÉSOLUTION 2016-04-137

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les deux soumissionnaires sollicités ont répondu à l'appel d'offres mentionné au paragraphe précédent à savoir : Calclo inc et Multi Routes inc;

ATTENDU QUE les soumissions se présentent comme suit :

	Saumure naturelle 20 %	Calcium liquide 35 %
Multi Routes inc	N/A	0,3320 69 720 \$
Calclo inc	N/A	0,3145 66 045 \$

ATTENDU QUE les trois ont déposé une soumission conforme;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil adjuge le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière, de calcium liquide 35 %, au plus bas soumissionnaire soit **Calclo inc** au prix unitaire de 0,3145 \$ / litre pour une quantité de 210 000 litres totalisant un montant de 66 045 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution fasse foi de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant l'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour la rue Missisquoi et les chemins de la Traverse et des Diligences;

RÉSOLUTION 2016-04-138

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public à partir du site officiel se@o concernant « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » sur la rue Missisquoi et les chemins de la Traverse et des Diligences;

ATTENDU QUE quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission dans les délais requis à savoir :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS	TPS	TVQ	TOTAL
Pavage Maska inc	89 804,40 \$	4 490,22 \$	8 957,99 \$	103 252,61 \$
Eurovia Qc Construction inc	94 588,44 \$	4 729,42 \$	9 435,20 \$	108 753,06 \$
Sintra inc (Région Montérégie-Rive-Sud)	99 828,00 \$	4 991,40 \$	9 957,84 \$	114 777,24 \$
Couillard Construction Ltée	109 373,60 \$	5 468,68 \$	10 910,02 \$	125 752,30 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues, ouvertes régulièrement le 30 mars 2016;

ATTENDU QU'elles ont été analysées postérieurement par la directrice générale;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil adjuge, au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux pour « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour la rue Missisquoi et les chemins de la Traverse et des Diligences» à **Pavage Maska inc**, pour un montant de 89 804,40\$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil approuve et décrète que tous les documents utilisés par la municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres ainsi que la soumission produite par l'entrepreneur et la présente résolution font office de contrat;

QUE le conseil décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débuter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes ses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat pour le balayage des rues;

RÉSOLUTION 2016-04-139

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil mandate *Les Entreprises Breton* à procéder au balayage de rues selon le calendrier du chef d'équipe du service des travaux publics, au taux horaire de 115 \$ / l'heure, pour un montant maximal de 11 000 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Formation – Abattage manuel et sécuritaire d'arbres / certification CSST;

RÉSOLUTION 2016-04-140

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise Messieurs Bernard Lefort et Martin Bourbonnais à s'inscrire à une formation sur l'abattage manuel et sécuritaire d'arbres offerte par le Collectif en formation agricole de l'Estrie et reconnue par la CSST, d'une durée de 16 heures, pour un montant de 442 \$ plus les taxes applicables, par participant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Mandat pour le contrôle des castors sur le territoire de la municipalité;

RÉSOLUTION 2016-04-141

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil mandate l'entreprise *Mactrap enr.* pour le contrôle des castors sur le territoire de la municipalité, au montant forfaitaire de 3 000 \$, pour lequel les versements seront les 1^{er} juillet, 1^{er} octobre et 1^{er} décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Mandat pour la réfection de la toiture du 30 rue des étangs;

RÉSOLUTION 2016-04-142

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil mandate *Toiture Larose* pour la réfection de la toiture du 30 rue des Étangs pour un montant de 3 301 \$, plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit pris à même le Fonds égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Achat de balises amovibles pour le chemin du lac d'Argent;

RÉSOLUTION 2016-04-143

ATTENDU la nécessité d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons dont le nombre s'accroît sur le chemin du lac d'Argent;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise l'achat auprès de Groupe Signalisation et l'installation de six (6) balises au coût de 2 095 \$ plus les taxes applicables indiquant « Attention aux piétons » sur le chemin du lac d'Argent fin de favoriser un partage de route plus sécuritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Autorisation d'appel d'offres pour la réfection d'une partie du chemin Khartoum;

RÉSOLUTION 2016-04-144

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la réfection du chemin Khartoum, en incluant les items suivants :

- Deux ponceaux, les fossés et les éléments prévus à la réglementation (bermes permanentes, ensemencements, enrochement etc);
- La possibilité de retirer des items si le prix fourni est trop élevé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Autorisation d'appel d'offres pour un tracteur à gazon pouvant aussi servir au déneigement;

RÉSOLUTION 2016-04-145

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitations pour un tracteur à gazon pouvant aussi servir au déneigement selon les critères présentés par le comité des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de janvier 2016;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de janvier 2016;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport verbal de la rencontre du 17 mars 2016 du comité consultatif en environnement;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et membre du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 mars 2016.

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2016;

Le conseil prend acte.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 9 février 2016;

Le conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demande pour permettre que la superficie des bâtiments accessoires totalise 10,5 % de la superficie du lot au lieu de 10 %;

RÉSOLUTION 2016-04-146

ATTENDU QUE le propriétaire a formulé une demande pour permettre d'occuper une superficie de 10,5 % au lieu 10 % par des bâtiments accessoires sur le lot 4 380 226;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 15 mars 2016;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure pour permettre que la superficie d'occupation des bâtiments accessoires sur le lot 4 380 226 soit de 10,5 % au lieu de 10 % sous réserve que telle acceptation de cette dérogation est sujette à ce que le cadastre dudit lot soit diligemment (délai maximum de 90 jours) modifié par le demandeur en fonction de la superficie ainsi amendée aux termes de cette dérogation, sans quoi telle acceptation et de ce fait, telle dérogation deviennent caduques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour agrandir une résidence de 2,6 m 7,47 m au 84 chemin du Cèdre, lot 2 238 194;

13.2 Demande pour agrandir une résidence de 4,88 m x 6,4 m au 164 rue du Pré, lot 4 379 752;

13.3 Demande pour construire une résidence de 15,2 m x 9,1 m et un garage de 3,6 m x 6,1 m au coin des chemins de la Mésange et Touterelle, lot 2 238 170;

13.4 Demande pour agrandir une résidence de 9,05 m x 3,2 m au 90 chemin du Cèdre, lot 2 235 831;

13.5 Demande pour remplacer une fenêtre par une porte-patio au 152 chemin du Lac-d'Argent, lot 2 239 857;

13.6 Demande pour construire une résidence de 12,78 m x 8,48 m sur la rue de Villebois, lot 5 476 635;

RÉSOLUTION 2016-04-147

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 mars 2016 (rés. 2016-09);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.7 Demande pour construire une remise de 4,3 m x 3,6 m au 7 chemin du Versant, lot 4 380 445 (remise construite en 2014);

RÉSOLUTION 2016-04-148

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 mars 2016 (rés. 2016-10);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la demande d'approbation au règlement PIIA conditionnellement à l'engagement formel d'harmoniser le bâtiment accessoire avec la résidence en matériaux et couleur et de terminer sa remise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mars 2016;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-03 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2013-07 (occupation du domaine public) ;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-03 amendant le règlement de permis et certificat 2013-07.

Ce règlement aura pour objet d'amender le règlement de permis et certificats afin :

- D'ajouter des dispositions relatives aux certificats d'occupation du domaine public;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-05 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07 (construction de chemins);

Je, Jean-Maurice Fortin, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-05 amendant le règlement de permis et certificat 2013-07.

Ce règlement aura pour objet d'amender le règlement de permis et certificats afin :

- d'ajouter la localisation des bermes de rétention d'eau qui sont permanentes, sur les plans requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la construction d'un chemin;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du second projet de règlement 2016-02 amendant le règlement de zonage 2012-08 (écogites);

RÉSOLUTION 2016-04-149

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le deuxième projet de règlement 2016-02 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du second projet de règlement 2016-04 amendant le règlement de construction 2013-06 (construction de chemins);

RÉSOLUTION 2016-04-150

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le deuxième projet de règlement 2016-04 amendant le règlement de construction 2013-06 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

Mme Nathalie Lemaire, conseillère, fait un rappel sur l'heure du conte et les Concerts Orford sur la route.

.....

M. Daniel Bourbonnais remercie le conseil pour son soutien. Il aimerait avoir un écrit pour usage futur quant à la possibilité de mettre sa machinerie à l'avant de sa propriété. Il demande si l'aménagement des bermes permanentes dans les chemins vaut aussi sur les chemins municipaux. Il exprime son mécontentement sur le travail de la SQ relié à l'émission d'infractions des motos bruyantes au village.

M. Laurent Auger demande des précisions sur la collecte du compost auprès des restaurateurs.

M. Jacques Morissette s'informe sur les ententes carrières et sablières avec les autres municipalités.

Mme Estelle Dufour rappelle le 50^e anniversaire de l'AFEAS le 9 avril à 11h00.

M. Pierre Boutin exprime le souhait de voir le trafic circuler sur le chemin George-Bonnallie plutôt que sur le chemin du Lac d'Argent.

M. Antonio Barbieri demande si la municipalité a fait une approche avec Austin pour la création d'un comité citoyen.

M. Claude Désautels questionne le règlement de la MRC concernant les plantes envahissantes.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2016-04-151

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Yvon Laramée,
Maire**

**Lise Coupal,
Secrétaire administrative**